

EB51.R24 Budget effectif proposé pour 1974

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné dans le détail le projet de programme et de budget pour 1974 présenté par le Directeur général conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution; et

Considérant les observations et recommandations formulées au sujet de ces propositions par le Comité permanent des Questions administratives et financières,

1. TRANSMET à la Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé le projet de programme et de budget proposé par le Directeur général pour 1974,¹ avec ses propres observations et recommandations;² et

2. RECOMMANDE à l'Assemblée de la Santé d'approuver pour 1974 un budget effectif de US \$100 250 000.

Rec. résol., Vol. I, 2.4

Huitième séance, 19 janvier 1973